cpme NORMANDIE

NOUVEAUTÉ

Service d'information juridique

Contactez le
02 38 79 97 35

Un service juridique, dédié à nos adhérents

Favoriser
le développement de votre structure

Maîtriser
vos risques

Optimiser
votre prise de décision

Une équipe de spécialistes dédiés, composée d'experts chevronnés en gestion sociale, mettent à votre disposition leurs connaissances pointues pour répondre instantanément à vos questions dans les domaines suivants :

- **Contrats de travail**
  CDD, CDI, Contrats spéciaux, Statuts spéciaux
- **Rémunération et avantages**
  Rémunération, Épargne Salariale, Charges sociales
- **Rupture ou suspension du contrat de travail**
  Rupture du contrat de travail, Suspension du contrat de travail
- **Santé, invalidité et sécurité au travail**
  Accident, Maladie Professionnelle, Invalidité, Inaptitude
- **Temps de travail et organisation**
  Durée du travail, Informatique & Personnel
- **Relations collectives et négociations**
  Négociation Collective, Conventions collectives / Usages et Autres, Représentants du Personnel
- **Procédures disciplinaires et droit**
- **Embauche et mobilité professionnelle**
  Embauche, Étrangers, Expatriés / Détachés
- **Formation et évolution professionnelle**
- **Retraite et transfert d'entreprise**

Comment accéder à ce nouveau service ?

Pour entrer en contact avec nous, la procédure est **simple** et **efficace**.

VOTRE SERVICE JURIDIQUE*

02 38 79 97 35**

HORAIRES D'OUVERTURE :
du lundi au vendredi, de 9h à 19h

cpme NORMANDIE

www.cpmenormandie.fr

MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE NUMÉRO ADHÉRENT

Votre numéro d'adhérent à la CPME Normandie est un code d'accès unique et strictement personnel.

COMMENT TROUVER SON NUMÉRO ?

Votre numéro d'adhérent figure sur votre bulletin d'adhésion. Il vous a été communiqué lors de votre inscription ou du renouvellement de celle-ci auprès de la CPME Normandie.

VOUS NE RETROUVEZ PAS VOTRE NUMÉRO ADHÉRENT ?

Contactez dès à présent votre CPME Normandie, votre CPME Départementale ou votre Délégué(e) Territorial(e) pour une nouvelle transmission.

FAITES APPELS À NOS EXPERTS JURIDIQUES

Une fois en ligne, vous serez accueilli par nos agents d'accueil attentifs, prêts à vous guider vers le **juriste expert le plus qualifié et spécialisé** pour répondre immédiatement à votre requête.

** Ce service consiste à donner des renseignements et informations à caractère documentaire et ne peut se substituer à des consultations juridiques de professions de droit réglementées*

*** Numéro non surtaxé*